## Déclaration des Nations Unies sur les violences survenues à Gao en Janvier 2015

Enquête de l'ONU sur la manifestation violente du 27 janvier 2015 à Gao, au Mali : Déclaration attribuable au Porte-parole du Secrétaire général (2 avril 2015, 16:16)

L'équipe d'enquête, mise en place par le Secrétaire général afin d'établir les faits concernant la manifestation violente qui a eu lieu le 27 janvier 2015 à Gao, au Mali, aux abords du bureau régional de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), a présenté son rapport.

L'enquête a établi que des membres d'une unité de police constituée de la MINUSMA ont fait usage de la force de manière excessive et non-autorisée contre des civils pendant la manifestation, entraînant la mort par balle de trois manifestants et en blessant quatre autres.

L'enquête a par ailleurs établi que certains manifestants et organisateurs de la manifestation sont également responsables de la tournure violente qu'a prise la manifestation, avec notamment, des cocktails Molotov, des jets de pierres et des tentatives de forcer le périmètre de sécurité du bureau régional de la MINUSMA. L'enquête a noté que les forces de sécurité de la MINUSMA ont été laissées seules face aux manifestants, et ce, en violation des accords avec le pays-hôte sur le statut de la MINUSMA. Cinq policiers de la MINUSMA ont été blessés lors de l'événement.

Le Secrétaire général regrette profondément les pertes en vies humaines et les blessures encourues suite à l'usage excessif de la force par des éléments de la MINUSMA au cours de cet évènement. Il condamne ces violations des directives de la MINUSMA sur l'utilisation de la force. Le Secrétaire général s'engage à veiller à ce que les personnes impliquées soient tenues pleinement responsables de leurs actes.

Des mesures ont été prises à cet effet avec les autorités maliennes et les autorités nationales du contingent contributeur mis en cause. Le Secrétaire général encourage également le gouvernement du Mali à prendre des mesures pour prévenir de tels incidents à l'avenir. Les procédures de gestion de crise, ainsi que de communication et de gestion au sein de la MINUSMA, seront en outre revues.

Le Secrétaire général s'engage à veiller à ce que la justice soit rendue en conformité avec les pratiques locales et les procédures appropriées des Nations Unies. A cet égard, la MINUSMA est en contact avec les autorités locales, ainsi qu'avec les individus et familles concernés.

Au nom des Nations Unies, le Secrétaire général présente ses excuses les plus sincères aux victimes et à leurs familles.

L'Organisation des Nations Unies, et la MINUSMA en particulier, demeurent résolues dans leur soutien à la stabilisation du Mali.

New York, le 2 Avril 2015